

L'éclairage public sera limité dès lundi

Votée au conseil municipal du mois de novembre, l'extinction de l'éclairage de 23 heures à 5 heures (puis l'extinction totale du 1^{er} juin au 31 juillet) sera effective lundi 17 janvier.

Claude Guichet, maire (SE) de Remilly-sur-Tille, explique : « Dans le contexte écologique actuel, mais aussi dans un souci d'économiser l'énergie, nous avons pris la décision, comme plus des deux tiers des communes de Côte-d'Or, de limiter l'éclairage public la nuit. Et le village se doit de montrer l'exemple en matière de développement durable ». Un *flyer* explicatif a été distribué aux habitants en fin d'année. « Il est important de faire preuve de pédagogie, car de nombreuses interrogations doivent trouver des réponses, comme l'insécurité », précise l'élu. Les 5 500 € d'économie devraient permettre de financer le changement d'éclairage au sodium, qui représente encore 80 % des points lumineux de la commune, par des leds.

Laurent JACQUENET (CLP)



Claude Guichet, maire, tient le *flyer* expliquant les raisons de l'extinction de l'éclairage. Photo LBP/L. J.